

La communauté de communes Inter Caux Vexin

C'EST QUOI ?



64 communes

55 000 habitants

1 Président

15 Vice-Présidents

84 élus communautaires

6 commissions thématiques



Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). **Autrement dit, c'est une structure regroupant plusieurs communes autour d'un projet de territoire commun.**

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) est ainsi présente au cœur de votre quotidien au travers de **compétences obligatoires** (gestion des déchets, aménagement de l'espace, développement économique) **optionnelles** (entretien de la voirie, action sociale, aménagement numérique) et **facultatives** (organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes, randonnée).

Comment sont désignés les représentants ?

Les représentants de la communauté de communes sont élus au suffrage universel lors du scrutin des élections municipales. **Chaque commune du territoire est ainsi représentée par au moins un délégué et, au plus, huit délégués selon sa taille démographique.** Les délégués communautaires sont élus pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2026 pour la mandature en cours.

Retrouvez la liste de vos représentants sur www.intercauxvexin.fr

Le conseil de développement, la société civile au service du territoire :

Dans un esprit de concertation, la mise en place du conseil de développement permet d'accompagner la communauté de communes et les élus qui le composent dans le projet de territoire. Composée de membres de la société civile, cette instance a pour vocation la rencontre, le dialogue et le débat.

